

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 763**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Etude et définition de produits industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative de la Métallurgie	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" participe à la modification et la définition de produits industriels à dominante mécanique. Il intervient sous la responsabilité d'un chef de projet et du responsable du bureau d'études. Ses activités sont les suivantes :

- Analyse le cahier des charges, l'avant-projet, le projet, les schémas et l'ensemble de la documentation dont il dispose afin de traduire la demande en termes techniques pertinents.
- Propose, à l'aide d'outils informatiques de modélisation et de calculs, une ou plusieurs solutions répondant à la demande et tenant compte des contraintes techniques et économiques.
- Réalise les documents techniques (graphiques, épures, calculs...) correspondant à la solution retenue, procède à une étude comparative des coûts et fournit des éléments de devis.
- Élabore, à partir du cahier des charges fonctionnel et à l'aide de modeleurs 3D et de différents logiciels informatiques, le dossier du produit : modèle 3D, plans 2D, spécifications, nomenclatures, notices de montage, de maintenance...

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" possède une culture technique et informatique qui lui permet de procéder à l'analyse et à la modification de tout ou partie de produits industriels. Il est capable de s'intégrer dans une équipe et de situer son activité dans le cadre global de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises ou prestataires de services amenés à concevoir des produits industriels pluritechnologiques, relevant du champ général de la mécanique ou des constructions métalliques (biens de consommation pour le grand public ou biens d'équipement pour les entreprises).

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" est un technicien de bureau d'études.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Évaluation de la formation en milieu professionnel
- Élaboration de documents techniques
- Définition de produit industriel
- Réalisation d'un projet industriel en CAO
- Étude de produit industriel
- Étude du comportement mécanique d'un système technique
- Économie-Gestion
- Prévention-Santé-Environnement
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante étrangère
- Français
- Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 763 - U31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel</p>	<p>Collecter des données Organiser son travail Définir une solution, un projet en exploitant des outils informatiques Produire les dessins de définition de produit Produire les documents connexes Communiquer dans le cadre d'une revue de projet Communiquer en entreprise</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 763 - U32 : Élaboration de documents techniques</p>	<p>Décoder un cahier des charges fonctionnel Collecter des données Organiser son travail Produire les documents connexes</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 763 - U33 : Définition de produit industriel</p>	<p>Analyser une pièce Organiser son travail Produire les dessins de définition de produit</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 763 - U34 : Réalisation d'un projet industriel en CAO</p>	<p>Décoder un cahier des charges fonctionnel Analyser un produit Collecter des données Organiser son travail Définir une solution, un projet en exploitant des outils informatiques Communiquer dans le cadre d'une revue de projet</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 763 - U2 : Étude de produit industriel</p>	<p>Décoder un cahier des charges fonctionnel Analyser un produit Analyser une pièce Collecter des données Étudier et choisir une solution</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 763 - U11 : Étude du comportement mécanique d'un système technique</p>	<p>Analyser un produit Analyser une pièce Organiser son travail Étudier et choisir une solution</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 763 - U35 : Économie-Gestion	<p>Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle. Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 763 - U36 : Prévention-Santé-Environnement	<p>Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème. Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident. Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques. Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées. Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 763 - U12 : Mathématiques	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution. Expérimenter, simuler. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 763 - U13 : Sciences physiques et chimiques	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. Expérimenter, simuler. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 763 - U4 : Langue vivante étrangère	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu ; - Interagir en langue étrangère ; - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 763 - U51 : Français	<p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer. Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire. Devenir un lecteur compétent et critique. Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 763 - U52 : Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	<p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures. Comprendre les enjeux liés au développement durable. Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation. Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 763 - U6 : Arts appliqués et cultures artistiques	<p>Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création. Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 763 - U7 : Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale ; - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ; - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ; - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	X	Idem

Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 28 juillet 1999 portant création du baccalauréat professionnel spécialité 'Etude et définition de produits industriels' et fixant ses modalités de préparation et de délivrance (J.O. du 5 août 1999).

- Arrêté du 19 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 28 juillet 1999 (J.O. du 27 juillet 2002).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

[Légifrance](#)

[ONISEP](#)

[éduscol](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :